



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

anact

— agence nationale
pour l'amélioration
des conditions de travail

Lyon, le jeudi 19 septembre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un programme pour soutenir le recrutement et la fidélisation des salariés de la protection de l'enfance

L'Anact lance **Pas-à-pas Protection de l'enfance**, un programme pour aider les établissements à améliorer durablement leur attractivité. Ouvert gratuitement aux structures de 7 régions, ce dispositif leur permet de bénéficier d'un accompagnement sur-mesure pour agir sur les conditions de travail et favoriser les recrutements.

Absentéisme, turnover, usure professionnelle... Si les causes des difficultés de recrutement et de fidélisation sont multiples, agir sur la qualité de vie et des conditions de travail des équipes peut changer la donne. Pas-à-pas a vocation à orienter les directions d'établissement vers des solutions adaptées à leurs préoccupations et à les déployer à leur rythme et selon leur disponibilité.

A découvrir sur anact.fr/pas-a-pas-attractivite :

- **Un autodiagnostic en ligne** pour repérer les points forts et les axes d'amélioration des pratiques de l'établissement.
- **Un entretien** avec un chargé de mission de l'Aract pour identifier des pistes d'action à mettre en oeuvre.
- **Des services** de l'Anact à mobiliser à la carte pour passer à l'action : ressources et outils, échanges inter-établissements, formation, accompagnement.

Selon les situations, les mesures pourront, par exemple, avoir des effets bénéfiques sur l'intégration des nouveaux, le maintien en emploi, la montée en compétences, la prévention de l'usure professionnelle, les coopérations...

Un programme gratuit déployé dans 7 régions

Les établissements de la protection de l'enfance implantés en **Bretagne, Guadeloupe, Hauts-de-France, Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire, Normandie** (départements Eure et Manche uniquement) peuvent bénéficier gratuitement de Pas-à-pas. Les structures éligibles doivent être dotées d'une **autorisation d'Aide sociale à l'enfance** ou d'une double autorisation d'Aide sociale à l'enfance/Protection judiciaire de la jeunesse.

Un programme à plusieurs niveaux

Au-delà des établissements eux-mêmes, l'enjeu d'attractivité des métiers de la protection de l'enfance se joue **aux niveaux local et national**. Pas-à-pas fait le lien avec les **acteurs de proximité** (conseil département, région), du secteur (fédérations et branches professionnelles), de l'emploi (France Travail, Dreets) et de la formation (Opco) pour **faciliter les actions concertées autour de la qualité de vie et des conditions de travail**.

Contacts Presse

Catherine Guibert – c.guibbert@anact.fr – 04 72 56 13 38

Aurélié Descours - a.descours@anact.fr - 04 72 56 13 39

Établissement public administratif créé en 1973, sous tutelle du ministère du Travail, l'Anact a vocation à améliorer les conditions de travail en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles. Administrée par des représentants de l'Etat, des représentants des salariés et des employeurs, elle s'appuie sur un réseau de 16 agences régionales pour déployer des projets d'amélioration des conditions de travail au plus près des besoins locaux. L'établissement propose notamment aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils pour concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service et performance.